

ETUDE DES ARCHIVES DU COUVENT SAINT-CÉSAIRE D'ARLES

1. Les fonds d'archives

Le fonds d'archives concernant l'abbaye Saint-Césaire est déposé aux Archives Départementales des Bouches du Rhône sous la cote 60 H. Le contenu est composé pour l'essentiel de chartes relatives aux domaines placés sous le contrôle et l'autorité de l'abbaye et des abbesses. Quelques documents font état d'inventaires de successions, de travaux effectués et parfois de quelques indications topographiques relevées dans des procès-verbaux de visites archiépiscopales, de même des mentions dans des registres de cens peuvent contribuer à percevoir l'environnement proche. Les informations recueillies, après analyse, contribuent à dresser un état des lieux (souvent hypothétique) et permettent de déduire, proposer ou de confirmer la topographie abbatiale. De même certains actes (XIII^e-XIV^e s.) donnent des indications de même nature car effectués en divers lieux du monastère. Ces dernières localisations apparaissent généralement comme de simples confirmations de l'existence et la localisation de quelques bâtiments.

Les Archives Communales d'Arles n'interviennent dans la documentation que de manière anecdotique pour ce qui concerne l'abbaye Saint-Césaire. De par sa nature, le couvent étant une entité indépendante et fermée, les archives de la ville ne détiennent qu'assez peu de mentions du lieu, si ce n'est ce qui concerne les abords immédiats en relation avec le système de fortifications ou des travaux modifiant ou renforçant la défense (essentiellement les remparts et la tour d'angle) ou bien le voisinage de l'abbaye, d'après les cadastres de la paroisse de la Major (XV^e s.).

A la Bibliothèque d'Arles il existe quelques registres manuscrits (recueils factices) dont les documents recueillis originaux ou copiés par l'abbé Bonnemant (pour l'essentiel) intéressent le couvent Saint-Césaire. La documentation est pour l'essentiel en relation avec l'histoire religieuse du couvent, réformes, biographies des abbesses, copies de transactions à propos des domaines ruraux appartenant à la congrégation. En réalité peu d'informations touchent au site même du monastère.

Les registres de notaires n'apportent que peu d'informations car pour ce qui concerne le notariat arlésien au XV^e s. L. Stoff fait remarquer: « *Dans le fonds pourtant riche de Saint-Césaire, il ne reste aujourd'hui aucune trace des écrits de Guilhem Olivari. Ils ont disparu comme ont disparu la plus grande partie des registres arlésiens* ». On peut supposer que G. Olivari ait été un notaire patenté pour les affaires de l'abbaye. En dépit des sondages effectués dans cet important fonds, il subsiste en fait et seulement (à notre connaissance) un acte d'achat par l'abbesse d'une maison proche du couvent en 1483 et un prix-fait de fenêtres en 1487. Il semble que les abbesses, pour ce qui concerne le fonctionnement de l'institution, aient la plupart du temps passé des actes privés sans l'intervention d'un notaire (selon la règle monacale évitant le contact avec la société civile ?).

Les documents relatifs à la vente des biens nationaux sont la dernière source exploitée mais celle-ci est assez décevante car très peu descriptive quant à l'organisation spatiale du couvent. Quelques inventaires (1790, 1792) énumèrent les biens mobiliers et nomment certains bâtiments et salles. L'acte final de vente (1793) situe le couvent dans sa situation topographique avec le détail (non décrit) des lieux.

2. La topographie conventuelle

Les inventaires

Les inventaires de successions des abbesses apparaissent dans les fonds d'archives seulement à partir de 1416 avec la prise de possession de Dulcia de Gantelme succédant à Galeane du Puget¹. Ce premier témoignage est une énumération par pièce ou bâtiment des objets mobiliers². Celui-ci reste sommaire et concerne quelques lieux relatifs aux appartements de l'abbesse et la chapelle Sainte-Marie-de-Nazareth dont l'existence sous ce vocable est attestée en 1313³ et qui paraît être la chapelle particulière de l'abbesse (première mention en 1391⁴). La distinction pièce par pièce des objets du mobilier ne permet pas d'établir une topographie précise du site abbatial, mais tout au plus montre une spécialisation de certains bâtiment ou salles hors les appartements de l'abbesse : une cuisine inférieure (*coquina inferiori*) ce qui suppose une cuisine supérieure et/ou un étage, un magasin (*domo expenci*), une autre maison (*domo in pede agradarii*, maison à escaliers, de séjour ?), une cave (*penore*), une réserve de grains (*graneriis*), une autre chambre/pièce de l'abbesse ? (*camera domine*), la chambre du gardien près de la porte (*camera magistral Gautier juxta portam*), une maison à l'extérieur du couvent (*domo exteriori*).

1 B.M. Arles Ms 168 1^{ère} partie f°94 (66)

2 A.D. BdR. 60 H 51bis f° 161-164 ; sur le mobilier reliquaire Baudat 1996, p. 26-49

3 A.D. BdR. 26 F10 (fiches Albanès)

4 A.D. BdR. 26 F10 (fiches Albanès)

A la suite du décès de Dulcia de Gantelme en 1432 et à l'entrée en fonction d'Esmengarda d'Esteve, un nouvel inventaire du mobilier est établi. Il atteste et précise certaines fonctions des bâtiments et pièces du couvent nommés dans l'inventaire précédent⁵. L'existence de la chapelle Notre-Dame-de-Nazareth comme chapelle particulière est confirmée (*capella domus abbatiali Beate Marie de Nazaretibus*). Un réfectoire inférieur et un magasin touchent la chapelle (*tinello basso juxta capellam, domo expense juxta tinellum*). Il faut sans doute voir dans ces appellations les pièces mentionnées dans l'inventaire de 1416. Il est aussi question d'une pièce dite aussi *tinell* mais qui doit servir de boulangerie (*aula sive tinello pistorie*), de la réserve de grains (*graneriis*), de la cave, d'une maison proche de l'entrée, de la cuisine supérieure, de la chambre de l'abbesse et d'une autre pièce en arrière-plan et à l'étage (*camera domine abatisse, riera camera superion*).

Ces deux inventaires sont les seuls concernant le XV^e siècle, ils n'apportent qu'assez peu d'informations sur les localisations internes. Ce sont les visites réalisées aux siècles suivants qui permettent de mieux situer l'espace conventuel.

Les visites

En janvier 1549 (n.s.) une injonction royale signée par Henri II considéra l'élection de l'abbesse Jehanne Reynaude d'Alen comme contraire au concordat passé entre le roi François I^{er} et le pape Léon X. Suite à cet avis une visite autoritaire fut effectuée par un envoyé royal afin de destituer l'abbesse et de lui substituer Marguerite de Clermont. Devant le refus de l'abbesse, le soutien affiché de certains membres de l'aristocratie locale et la fermeture volontaire du couvent, il fut menacé de procéder à la force afin de se faire ouvrir les portes et procéder à l'acte de justice justifiant l'expulsion de la dame d'Alen. Un récit circonstancié relate avec d'assez nombreux détails l'épisode⁶. Nous en avons extrait les passages significatifs pour comprendre la topographie des lieux.

Les gens de la justice royale, se trouvant arrêtés dans un premier temps par la fermeture de la porte d'entrée, envoient des hommes qui, par les murailles de la ville, entrent dans l'enceinte du monastère pour se faire ouvrir une porte donnant sur un jardin proche de la grande entrée (fermée et barricadée de grosses pierres). Ils entrent alors dans une basse cour arborée située hors la grande porte et la font ouvrir. Suite à cela ils empruntent un escalier (*visete*) conduisant à la porte de la salle de l'abbaye et la font ouvrir à coups de hache.

Deux inventaires des meubles et reliques du couvent sont établis, on peut distinguer ce qui paraît se situer dans le corps principa⁷.

- la salle abbatiale : elle est à un étage auquel on accède par une *visete*.
- une chambre contiguë (celle de l'abbesse : les gens du roi après ouverture de force y trouvent l'abbesse, six moniales et deux autres femmes).
- quatre autres chambres également joignantes
- une salle près de la cuisine
- la cuisine
- le réfectoire : il se situe en hauteur (un témoin y monte)
- un cellier
- une farinière et une arrière farinière
- la chambre de la sacristie où se trouvent les reliques : elle doit se situer près de l'église Saint-Blaise/Saint-Césaire.

5 A.D. BdR. 60 H 51bis f°206-207v°

6 A.D. BdR. 60 H 30

7 A.D. BdR. 60 H 30 f°100v°-114; 60 H 99 n°87 (cahier) f°1-7

Divers témoignages apportent quelques indications complémentaires:

- Andrievie Bessonne et Catherine Archier évoquent un jardin derrière le monastère dit le jardin de dame Sapporte, religieuse ;
- à droite de la grande porte sur laquelle il y a une fenêtre, on trouve une étable appartenant à l'abbaye.

En 1601 une visite effectuée par l'archevêque d'Arles ne concerne que le mobilier liturgique et ne donne pas d'informations sur les lieux⁸.

En 1616 monseigneur du Laurens, archevêque, fait effectuer une nouvelle visite du couvent. Celle-ci est détaillée. Le clocher garni de cloches en bon état est au-dessus du presbytère. Le logis de la dame abbesse est situé à l'entrée de la grande porte, à sa gauche une petite chapelle (Notre-Dame-de-Nazareth ?) de 2 cannes carrées de surface, est indiquée comme servant de parloir. De celle-ci on pénètre dans une salle basse de 6 cannes de long pour 2 de large servant de salle basse pendant l'été. Suit ensuite une cuisine (2 cannes carrées), un grenier long de 2 cannes sur 2 cannes de large), un magasin (*despance*) de 2 cannes carrées, un autre grenier également de 2 cannes carrées. Il apparaît que ces pièces de plain pied s'ouvrent sur une grande basse cour au sud (*grande cour au midi des appartements de madame abbesse* du plan de 1775 ?). A l'étage, c'est à dire au dessus de ces salles, on accède par un escalier tournant (*vis*) à une petite pièce située au dessus de la chapelle/parloir où l'on tient les archives. A proximité, une salle haute de 6 cannes de long pour trois de large puis une chambre de 2 cannes sur deux, une autre chambre de 3 cannes carrées qui donne sur la rue, trois chambres de 3 cannes carrées et deux autres de 2,5 cannes carrées, un petit cabinet et les lieux communs au dessus un pigeonnier. Au dessus de ces pièces : un galetas auquel on accède par la même vis.

L'ancien réfectoire, auquel on accède par la vis, a 5 cannes de long et 3 de large. Ce doit être celui mentionné par les inventaires de 1549. A partir de celui-ci on accède à une succession de nombreuses pièces desservies par un corridor (*gallerie*). Ces salles servent de logis particuliers pour les dix religieuses dont les noms sont cités. De la galerie desservant toutes ces pièces on descend par un passage de 8 cannes de longueur sur 4,5 de large vers l'église (Saint-Blaise/Saint-Césaire). Par ce même passage on accède à une basse cour qui paraît bâtie. Une autre petite cour paraît servir de poulailler.

De cette cour on accède à la grande basse cour (8 cannes carrées). De cet endroit on accède au tinal et à une cave de 14 cannes de long et 3,5 de large. De là, la délégation va à un jardin ou clos planté de vignes, de 17 cannes de large ; du jardin on entre dans l'église Sainte-Agathe (Saint-Jean-de-Moustiers). Il y aussi une cour où l'on remise du bois (2 cannes carrées) et un jardin confrontant la régale de la ville, probablement le rempart tirant vers la porte de Laure, de 11 cannes de long pour 6 de large. Des jardins tenus par la dame de Puget et de Chiavary religieuses (4 cannes et 5 carrées) sont également visités, on y entre par un passage de l'église. Enfin une salle basse servant au portier du monastère est estimée à 3 cannes carrées.

En 1628 le même archevêque du Laurens effectue une autre visite du couvent et propose que l'on construise un autre réfectoire : *...le membre quy est audesus du grenier et caves dudit monastere est propre pour servir de reffectoire....* On y construira une cheminée⁹.

8 A.D. BdR. 3 G 294 f°69

9 A.D. BdR. 3 G 22 f°502v°

Un autre document relatif à la même visite procède d'un descriptif assez proche de celui de 1616 mais note quelques dégradations¹⁰. L'archevêque, par la voix de son procureur, juge aussi nécessaire d'établir une prison afin de remettre les religieuses désobéissantes dans le droit chemin. La visite du chœur de l'église donne lieu à des observations et des remaniements concernant les accès au peuple venant écouter la messe mais sans entrer dans la clôture, des ouvertures et des modifications de fenêtres. La visite constate également le mauvais état de certaines parties de murailles du côté de l'église en contact avec la régale. La porte du parloir se trouvant *hors dudit monastere sera changée en dedans et l'ancienne bouchée*. Dans le parloir de la chapelle Notre-Dame-de-Nazareth on fera un mur de 4 pans de hauteur en travers de celle-ci, celui-ci muni d'un treillis de bois. Il s'agit manifestement de propositions ayant valeur d'ordres mais ont-ils été suivis d'effets ?

Enfin la dernière inspection recensée par les archives date de 1639 bien que le texte mentionne l'une d'elles effectuée par l'archevêque du Barrault en 1633¹¹. Il est procédé à une visite de l'église et à l'inventaire du matériel liturgique, de la sacristie et de son mobilier. Les observations commencent à l'habitude par l'entrée et le logis abbatial de plain pied (salle basse, cuisine, une petite dépense et autres "offices"), une cave et un grenier, à droite le jardin de l'abbesse et de là jusqu'à l'église d'autres jardins. La délégation monte dans une salle haute puis dans sept chambres. Devant le logis au sud une grande cour, en sortant de celle-ci on pénètre dans une autre entourée de bâtiments et chambres destinés aux religieuses. A l'est de la première court un mur, et entre celui-ci et la clôture du monastère, on trouve une place vacante ("la terrasse à madame abbessse" du plan de 1775 ?). Des bâtiments réservés aux religieuses on accède semble-t-il par une galerie haute au chœur des religieuses (noté ainsi sur le plan de 1775). A la suite la délégation demande à visiter les huit appartements des religieuses. Suite aux visites et à la venue de quatre nouvelles religieuses de l'ordre de saint Benoît, le chanoine commis par l'archevêque ordonne quelques modifications destinées à leur réception séparée des autres. On murera les fenêtres des religieuses anciennes ouvrant sur la seconde cour ainsi que certaines portes, d'autres seront ouvertes et on établira des grilles pour un nouveau parloir à usage interne (les religieuses nouvelles et les anciennes seront séparées).

La lecture critique des visites donne une assez bonne vision de l'entrée de l'abbaye autour des appartements de l'abbesse, les jardins et cours attenants, l'église. En revanche les logements supérieurs sont difficiles à cerner sur le seul plan horizontal (1775) et l'absence de plan en élévation ne facilite pas la tâche de réinterprétation. Le cheminement des visites ou du moins les transcriptions écrites ne suivent pas toujours un ordre logique ou du moins manquent de précisions. La seule vue en élévation, un dessin sur un registre de cens de 1682, peut donner une idée de l'abbaye à cette époque mais demande une interprétation et une relecture attentive à la lumière des différentes approches textuelles, de terrain et archéologiques¹².

Les travaux

A plusieurs reprises, des travaux sont commandés et exécutés dans l'enceinte du couvent. Ce n'est cependant qu'au début du XV^e siècle que ressortent les premières informations. A la suite, la documentation manque totalement, hormis les injonctions de travaux émises à la suite des visites archiépiscopales. Les commandes et prix-faits ressortent probablement d'actes privés sans qu'il y ait eu l'intermédiaire d'actes notariés.

10 B.M. Arles Ms 168 2^e partie f°180v° (204 v°)

11 A.D. BdR. 3 G 23 f°1129-1159

12 A.D. BdR. 60 H 62 dessin du monastère en élévation (voir ci-dessous)



Vue figurée de l'abbaye en couverture d'un registre de cens de 1682

En 1411 l'abbesse Galeana del Puget passe un prix-fait avec un maçon, Filipot de Vergier, probablement pour réparer le clocher de l'église de Saint-Jean-Baptiste déjà existant. Il s'agit sans doute d'une réparation puisqu'il s'agit de remplacer (*sostrayre*) des pierres dites *dessaguadas* (branlantes) et de seulement fournir 100 pierres destinées à cet usage (sans doute taillées ou équarries). Le prix demandé, 11 florins, laisse également entendre le simple montant d'un travail de restauration. Le maître maçon devra également arranger une fenêtre à l'extérieur et à l'intérieur (un oculus ?)¹³. Le même maçon répare aussi le mur des latrines¹⁴. Cette année-là, l'abbesse fait entreprendre par un certain Peyre, tailleur de pierres (*peyrier*), la couverture de l'église Saint-Césaire/Saint-Blaise pour une surface de 36 cannes carrées, ce pour un montant de 39 florins et 1 gros¹⁵. Deux ans plus tard le même entrepreneur construit une cheminée pour 30 florins et travaille sur le clocher de Saint-Césaire/Saint-Blaise, cette fois on le dit *fustier* (*per far labor de la campana de Sant Cezary*)¹⁶.

En 1414 maître Peyre fait une cheminée au tinel du couvent (la même que l'année précédente ?) et un métallier (*saralie*) intervient sur la cloche de Saint-Jean. Les travaux se poursuivent sur l'église Saint-Jean, qui est dit cette fois Evangéliste (confusion des deux saints ?), et c'est à nouveau Felipon/Felipot qui intervient après un Juif qui avait fait un trou dans la crypte (*crota*)¹⁷. Le maçon juif Bonsenher intervient également sur le bâtiment de l'infirmerie¹⁸ puis à nouveau maître Peyre sur la fenièrre¹⁹.

13 A.D. BdR. 60 H 115 f°6

14 A.D. BdR. 60 H 115 f°7

15 A.D. BdR. 60 H 115 f°11v°

16 A.D. BdR. 60 H 115 f°93

17 A.D. BdR. 60 H 115 f°155v°

18 A.D. BdR. 60 H 115 f°158

19 A.D. BdR. 60 H 115 f°160

En avril 1451 une série de travaux sont effectués et payés sur l'église Saint-Jean, on y pose trois tirants. En février suivant on dépense de l'argent pour de nouveaux vitraux. L'année d'après on rémunère des travaux à la cuisine, au dortoir et au réfectoire. De même, en septembre et octobre, on fait arracher des arbres qui poussent sur le toit de l'église Saint-Césaire et on y met du béton, le prix-fait est donné à un maître Peyre. En novembre on dépense 4 florins pour enlever le mur du grenier qui touche au cellier. Puis maître Ponson Vilassa reçoit 11 florins 1 gros pour son travail, les clous et le bois employés à refaire le toit du réfectoire²⁰. Ces travaux sont commandités par l'abbesse Esmengarda d'Esteve et rappelés par un fragment de son épitaphe mortuaire retrouvée dans l'église Saint-Blaise²¹.

Il faut arriver en fin de siècle pour retrouver dans la documentation un nouveau prix-fait. En 1487 Catherina de Sant Michel abbesse commande à Benedict Petit, pour vingt florins, la réalisation de fenêtres pour des chambres de moniales proches de l'église. L'une doit être à croisée ouvrant sur la grande cour (*a parte magne platee*) et l'autre carrée du côté du mur de clôture (*a parte claustris*)²².

3. Les structures internes du couvent

La clôture

Hors la mention d'un couvent fermé, conformément à la Règle édictée par saint Césaire fondateur, la première mention donnée par les archives est datée de 1233 lorsqu'un acte est passé *in claustris dicti monasterii*. Il ne s'agit sans doute pas d'une mention d'un cloître comme l'avait noté F. Benoit mais plutôt d'un signifiant relatif à la clôture du couvent²³. Un deuxième acte daté de 1237 emploie la même formule qui ne sera plus reprise par la suite²⁴.

Le mur d'enceinte ne semble pas relever de préoccupations particulières, ou du moins les textes d'archives ne s'étendent généralement pas sur cette question. A l'occasion de certains confronts entre propriétés de particuliers et la clôture du monastère, on évoque en 1483 sa *clausura* mais sans s'attarder²⁵. A nouveau et seulement un siècle plus tard, avec mention de *la muraille dudict monastère sous laquelle passe un petit eygou ou canal par lequel l'eau pluviale dudict monastère prend son cours...*²⁶ Toutefois ces mêmes murailles respectées la plupart du temps furent dépassées lors de l'épisode de destitution de l'abbesse en 1549 mais il s'agissait bien d'un cas de force majeure.

Un épisode toutefois rappelle que les murailles physiques et/ou morales, y compris celles d'un couvent, peuvent se franchir. En 1559, l'abbesse Marguerite de Clermont demanda instamment aux autorités de la ville de faire boucher un passage entre le monastère et le rempart de la ville en raison d'intrusions intempestives de jeunes gens venant faire scandales et désordres jusque dans l'enceinte sacrée du couvent, celle-ci étant aisément franchie de nuit : *[Ils] crient et disent grandes injures et oultraiges ausdictes nonnains, les menassent de rompre leurs portes*²⁷.

20 A.D. BdR. 60 H 53 f°144v°

21 Baudat 1996, p.38

22 A.D. BdR. 40 E 314 f°6v°

23 Benoit 1925, II, n°174 p. 272

24 A.D. BdR. 60 H 6 n°8

25 A.D. BdR. 60 H 54 f°22v°

26 A.D. BdR. 60 H 77 (liasse, copie XVII^e s.)

27 A.C. Arles BB 14 f°171v°

La porte d'entrée du monastère

La porte principale est une des rares références aux entrées du couvent ; cela se comprend en raison du caractère de clôture absolue décrété par la Règle.

Cependant lors de la destitution de 1549, l'entrée dans le couvent prend de l'importance en raison de la fermeture renforcée par un amoncellement de pierres (4 pans d'épaisseur et 10 de haut) derrière la grande porte. Les assaillants ou agents de la justice royale - selon le point de vue des assiégés ou des porteurs d'ordres - trouvent un stratagème pour pénétrer malgré tout dans le couvent en contournant par la muraille l'entrée officielle, et en faisant ouvrir une petite porte, sorte de poterne de service permettant de pénétrer via une étable dans un jardin proche de l'entrée principale²⁸. Il leur faut cependant défoncer quelques portes intérieures pour finalement accéder aux appartements abbatiaux. On apprend également par le témoignage d'un boulanger se trouvant sur place qu'une fenêtre se trouvait au dessus de la porte d'entrée²⁹.

Une pièce proche de la porte paraît être réservée à un gardien. Dans l'inventaire de 1416 on la mentionne, proche des appartements de l'abbesse: *caméra magistri Gautieri juxtam portam*. Celui de 1432 note : *domo proximi introitus*. Dans les relations ultérieures il n'est plus question de cette pièce ou salle particulière, elle est peut être confondue avec les autres, n'apparaissant pas dans une fonction spécifique. Il semble qu'il s'agisse du logement de l'ermite chargé de l'entretien de l'église et de la fermeture des portes cité dans la transaction passée en 1499 entre l'abbesse et les moniales³⁰.

L'église Saint-Blaise/Saint-Césaire

L'église principale du couvent est connue sous le double vocable de Saint-Blaise ou Saint-Césaire. Elle est plutôt dite Saint-Blaise en 1254, 1329, 1337, 1346³¹. Dans les archives tardives l'église est surtout dénommée Saint-Césaire, en fait en relation avec les reliques du saint mais sans exclusives, *la gleya de monsenhor sant Sezary* en 1411 et 1471³², *monsenshor santBlase*³³ même année³⁸.

En raison de la faiblesse des documents descriptifs, peu d'informations concernent l'église, si ce n'est les travaux réalisés dans le XV^e siècle (voir *supra*). Les visites du XVII^e siècle se contentent généralement de décréter le clocher en bon état, d'établir les inventaires des reliques et du mobilier liturgique conservés dans la sacristie. Gaspard du Laurens se démarque lors de sa visite en 1628 en ordonnant des travaux à réaliser dans le chœur en surélévation, faire ouvrir des portes et en fermer d'autres³⁴.

28 A.D. BdR. 60 H 30 f°24 (2^e page)

29 A.D. BdR. 60 H 30 f°32 (2^e page)

30 Bonnet 1998 p. 71, 76, 86 d'après A.D. BDR 17 F 74

31 A.D. BdR. 26 F 10 (fiches, fonds Albanès)

32 A.D. BdR. 60 H 115 f°11v° ; A.C. Arles CC211

33 A.D. BdR. 60 H 115 f°62 ; Baudat 1996 p.28

34 B.M. Arles Ms 168 2 part f°181-183

L'église Saint-Jean

L'église Saint-Jean - dans l'enceinte du monastère - se situe aussi dans l'ambiguïté quant au double vocable qui semble lui être attribuée : Saint-Jean Baptiste et Saint-Jean l'Évangéliste (Saint-Jean Baptiste en 1411 avec la réfection de son clocher, en 1483 et à la fin du siècle (s.d.)³⁵ ; Saint-Jean l'Évangéliste en 1414 et 1499. D'après M. Baudat la mention de l'Évangéliste concernerait le maître-autel de l'église³⁶.

D'après un manuscrit de la bibliothèque Méjanès, l'église Saint-Jean (de Moustiers) était paroissiale jusqu'au début du XIV^e siècle : *On trouve des contracts qui prouvent la subsistance de ladite paroisse depuis l'an 1000 jusque à 1315. Elle fut unie environ ce temps la a celle de Ste Magdelaine et reduite en prieuré en l'an 1409. que la dite dame abbesse a conféré en qualité de juspatronne et aussi celles qui lui ont succédé. Elle a été démolie environ l'an [blanc] pour faire les murailles et l'enclos dudit monastère dans lequel il y avoit encore l'eglise de St Nicolas qui fut démolie pour le même sujet que celle de St Jean et celle de Ste Agathe y est encore en estat et c'est la ou les religieuses y ont leur sépulture*³⁷.

La chapelle Notre-Dame-de-Nazareth

Il s'agit du premier édifice culturel mentionné lors des inventaires des passations de pouvoir des abbesses entrantes et également en raison de sa position topographique vers l'entrée du couvent, à *main gauche* [de la porte d'entrée] contiguë aux appartements de l'abbesse³⁸. La chapelle, non dénommée, mais à usage exclusif de l'abbesse (*capella domine abatisse dictem monasterii*) est mentionnée dans des actes passés en ce lieu en 1336, 1337, 1339, 1366 et en 1346, 1370, 1391, 1432 sous le nom de *cappellam Béate Marie de Nazaret*³⁹.

Elle a une surface de 2 cannes carrées et un autel en pierre, elle est ornée d'un retable des Rois Mages, lors de la visite de Mgr du Laurens en 1616 elle sert de parloir⁴⁰ et toujours de lieu où sont passés des actes tels en 1602, 1606, 1640, 1650, 1670⁴⁶. Lors de la visite de 1628 l'archevêque ordonne la construction d'un mur de 4 pans de haut coupant en deux la chapelle pour l'usage du parloir⁴¹.

La chapelle Sainte-Agathe

Cette chapelle Sainte-Agathe n'est pas mentionnée dans les inventaires mais seulement dans la visite archiépiscopale de 1616. *Duquel jardin on entre dans l'esglise de Ste Agathe estant de troys cannes de tout quarré dans lequel est le tombeau de dames relligieuses*⁴². Il s'agit de la seule attestation de cette chapelle mortuaire probablement portée sur le plan de 1775 dans l'axe de l'abside de l'église Saint-Jean. La *chapelle servant de cimetièrre* est attestée dans la vente comme bien national de l'abbaye en 1793⁴³.

35 A.D. BdR. 60 H 115 f°6 ; 60 H 54 f°22v° ; 60 H 57 f°6

36 A.D. BdR. 60 H 115 f°93 ; Baudat 19996 p.28 ; Bonnet 1998 p.80

37 B. Méjanès Ais Ms 892 (547-R 112) f°197

38 A.C. Arles GG 114 f°58

39 A.D. BdR. 60 H 9 n°9 ; 60 H 6 n°39 ; 60 Hn°6, 15, 18 ; 60 H 13 n°16 ; 26 F 10 (fiche, fonds Albanès) ; 60 H 6 n°24/25 ; 26 F 10 (fiche, fonds Albanès)

40 A.A.C. Arles GG 114 f°58

41 B.M. Arles Ms 168 2e part. F°183 (206)

42 A.C. Arles GG II4f°59v°. Dans A.D. BdR. 17 F 104, un abrégé chronologique des abbesses de Saint-Césaire, on a noté que Marguerite de Clermont décédée vers 1561 a été enterrée dans la chapelle Sainte-Agathe attenante au jardin. Le Ms 168 H08 (75) de la B.M. Arles donne son décès en 1569. * Moulin 1909, p. 112

43 Moulin 1909, p.112

Le réfectoire

Le réfectoire commun (*tinel*) reçoit une cheminée et un four en 1414⁴⁴; ce dernier sera suffisamment grand de manière à pouvoir englober une fougasse aussi grande que son ouverture et consommée le jour des Rois⁴⁵. On y effectue des travaux sur la toiture en 1451⁴⁶.

De fait, en 1499 dans un règlement intérieur on spécifie que l'abbesse sera seulement tenue de partager au réfectoire commun (*refector comun*) avec les moniales le repas de Noël et certaines fêtes ; c'est elle qui paiera le prix du repas⁴⁷.

Lors de l'affaire de 1549 les deux inventaires des reliques et vaisselles mentionnent toujours le réfectoire à l'usage de la communauté⁴⁸. Un témoin rapporte qu'il monte au réfectoire voir sa fille religieuse ; Catherine Archier dit qu'elle se trouvait au grand réfectoire lors des événements⁴⁹. Il apparaît que celui-ci se trouve à un étage et que l'on distingue certainement celui à usage communautaire et celui de l'abbesse.

Lors de la visite de 1616 il n'est plus question de réfectoire commun si ce n'est une salle *laquelle servoyt anciennement de reffectoire aux dames, de sinq cannes de long et troys et demy de large* alors que dans celle de 1628, il est spécifié que l'on choisira un (nouveau) lieu pour établir un réfectoire à l'usage des religieuses. Le dévolu de l'archevêque se fait sur une pièce située au-dessus du grenier et des caves du monastère ; il y sera fait une cheminée⁵⁰. Le fait de vouloir réédifier un réfectoire signifie peut-être (vraisemblablement) que la règle conventuelle selon laquelle les moniales devaient ensemble partager leurs repas n'était plus respectée. L'archevêque, en ordonnant la création d'un espace commun pour le partage des repas, impose un retour à l'ordre ancien.

Le plan de 1775 porte la mention d'un réfectoire : il s'agit peut-être de celui ordonné en 1628 sur les caves et le grenier cités.

Les cuisines et leurs annexes

Comme pour le *tinel*, l'abbesse dispose d'une cuisine particulière dans ses appartements, peut-être deux, une au rez-de-chaussée l'autre à l'étage (*coquina inferiori/superiori*)⁵¹. En 1616 celle-ci mesure 2 cannes carrées et dispose d'une *despance* de même surface⁵². En 1639 une cuisine, une petite dépense, une cave et un grenier⁵³.

En 1414 et 1452 on fait faire des travaux à la cuisine commune⁵⁴. En 1499 une servante mise à disposition du monastère est chargée du service de la cuisine commune, de la tenir propre et de laver les écuelles⁵⁵. Lors de l'épisode de 1549 il est aussi question d'une *cuysine* commune⁵⁶.

44 A.D. BdR. 60 H 115 f°148bis

45 Bonnet 1998 p.76 d'après A.D. BdR 17 F 74

46 A.D. BdR. 60 H 53 f°144v°

47 Bonnet 1998 p.75 d'après A.D. BdR 17F 74

48 A.D. BdR. 60 H 30 f°109 ; 60 H 99 n°87 f°6

49 A.D. BdR. 60 H 30 2° p. f°8, 16v°

50 A.D. BdR 3 G 22 f°502v°

51 A.D. BdR 1416, 60 H 51bis f°163v° ; 1432, f°207

52 A.D. BdR GG 114 f°58

53 A.D. BdR 3 G 23 f°1131

54 A.D. BdR 60 H 115 f°141 ; 60 H 53 f°144v°

55 Bonnet 1998 p.85 d'après A.D. BdR 17 F 74

56 A.D. BdR 60 H 30 2e p. f°108 ; 60 H 99 n°87 f°5v°

A proximité de la cuisine on trouve des pièces annexes servant à conserver les provisions nécessaires telles que : chez l'abbesse, une dépense (*expenci*), une cave (*penore*), un grenier (*granieriis*). Dans les locaux communs attenants à la cuisine en 1549 on dispose d'une salle proche de la cuisine, d'un cellier, d'une farinière et de son arrière salle (on doit y pétrir et cuire le pain).

En 1616 il n'est plus question ni de cuisine commune ni de réfectoire. Il semblerait que certaines des moniales (les plus riches ?) se soient retirées dans leurs appartements propres et disposent d'une cuisine personnelle. La visite de 1639 confirme la gestion individualisée de quelques unes des religieuses, l'inventaire note que certaines ont des cuisines mais d'autres non⁵⁷. Il n'est pas question de cuisine commune comme aurait pu l'imposer Mgr du Laurens quelques années plutôt : limites de la réforme ?

Les tinels/celliers

L'inventaire de 1432 mentionne un *tinel* (cellier) contigu à la chapelle de l'abbesse : il s'agit certainement du cellier réservé à celle-ci. La suite des rubriques paraît confirmer cette hypothèse car l'inventaire ne semble concerner que les appartements privés de l'abbesse⁵⁸. Toutefois le terme est ambigu : *tinel* peut aussi désigner une grande salle. Une pièce (*aula*) est également considérée comme *tinel*, peut être la salle où se trouvait un pétrin à farine (*aula sive tinello pistorie*)⁵⁹.

Les inventaires de 1548 concernant les lieux communs de l'abbaye mentionnent l'existence d'un cellier dans lequel se trouvent des tonneaux et cuves à vin⁶⁰. La visite de 1616 note que l'on accède de la grand basse cour au tinal et cave qui mesure(nt) 14 cannes de long sur 3,5 de large, soit une surface de 49 cannes carrées (env. 98 m²). L'inventaire des biens et du mobilier de l'abbaye en 1790 mentionne trois caves vinaïres ce qui paraît indiquer un partage ternaire de la surface totale⁶¹.

Le dortoir

Il est seulement fait mention d'un dortoir (*dormidor*) -a priori commun- lors des travaux réalisés en 1452⁶². En 1487, lorsqu'on fait fabriquer des fenêtres, elles sont ouvertes dans une chambre particulière, celle d'une moniale Margarita Isnarde⁶³. La pratique du sommeil partagé et communautaire aurait peut-être disparu entre 1452 et 1487⁶⁴.

Les chambres

La petite chambre de l'appartement particulier de l'abbesse est mentionnée dans l'inventaire de 1416 et celui de 1432⁶⁵. La visite de 1616 évoque celle (neuve ?) faite par l'abbesse qui paraît avoir 3 cannes carrées⁶⁶. En 1628 l'une des chambres hautes du logis de l'abbesse sera destinée comme prison⁶⁷.

57 A.D. BdR 3 G 23 f°1134

58 A.D. BdR 60 H 51bis f°207

59 A.D. BdR 60 H 51bis f°206v°-207v°

60 A.D. BdR 60 H 30 f°109 ; 60 H 999 n°87 f°6

61 A.D. BdR 1 Q 490

62 A.D. BdR 60 H 53 f°144v°

63 A.D. BdR 405 E 314 f°6v°

64 M.-R Bonnet souligne la « libéralisation » des moeurs monacales de Saint-Césaire à la fin du XV^e siècle, Bonnet 1998

65 A.D. BdR. 1416, 60 H 51bis f°162v° ; 1432, f°207v°

66 A.D. BdR. GG 114 f°58v°

67 B.M. Arles Ms 168 f 181 (205)

Dans l'inventaire de 1548, les chambres, terme générique, sont désignées comme telles sans qu'il soit toujours possible de savoir s'il s'agit de chambres à coucher ou bien de salles à usages divers sauf si cela est spécifié (*salle que est auprès de la cuisine, farinière, cellier...*). Cependant lors des visites de 1616 et 1639 il est question de plusieurs chambres ou membres, pièces individualisées correspondant aux appartements des religieuses.

Les cours

Une basse cour se trouvant hors du monastère mais probablement *intra muros* est documentée dans l'épisode de 1549 : *sommes venuz a la basse court dudict monastere et au dehors de la grand porte d'icelle... et avons suivi les aultres portes autour de ladicte basse court...*⁶⁸. Il se pourrait que cet espace ouvert vraisemblablement interne ait été contigu à la clôture du couvent et il semblerait que les portes soient celles des logements des moniales donnant sur la cour de l'abbesse. Un témoin, Anthoine Porcelet, protonotaire de l'archevêque, indique que lorsqu'il descendit de l'appartement de l'abbesse déchue il *print son chemin au long de la grand basse cour ou il y a des arbres et s'en entra dans ledict jardin et sortit dudict monastere...*⁶⁹. On peut penser, en toute hypothèse, que Anthoine Porcelet traversa la cour arborée, traversa le corridor conduisant à la porte principale, puis le jardin de l'abbesse pour rejoindre une porte s'ouvrant à l'ouest, ces espaces étant portés sur le plan de 1775.

De fait, cette cour se situe au sud des appartements de l'abbesse, elle est attestée par l'enquête de 1616 : *Toutz lesquels membres [ceux de l'abbesse] prennent jour dans une grande basse cour du costé du midy* et de 1639 : *au devant duquel logis [celui de l'abbesse] il y a une grand cour du costé du midy entourée de bastimentz et chambres des deux costés scavoir du couchant et du midy pour les religieuzes dudict monastere*. D'autres espaces libres qualifiés de cours sont également documentés par ces enquêtes mais il paraît peu aisé de les resituer d'après le descriptif du cheminement et de les placer sur le plan de 1775.

Les jardins

Des jardins sont mentionnés à plusieurs reprises: jardin de l'abbesse, jardins de religieuses. Ces espaces *a priori* cultivés paraissent privatifs ou tout du moins personnalisés.

En 1549 il est question d'un jardin de dame Saporte (une abbessse ?) vu par une chambre en hauteur dite le grand galatas. Ce jardin est contigu à un mur et permet à certains d'accéder à la ville au moyen d'une échelle⁷⁰.

Le jardin de l'abbesse permet donc, par une porte, d'accéder directement à l'extérieur sans emprunter l'entrée principale (voir *supra*). Par ailleurs l'un d'eux est dit derrière le monastère ; on le voit de la fenêtre d'une chambre située près du réfectoire⁷¹. Il s'agit peut-être aussi de celui que voit de sa chambre Perrenete Hermette, chambrière de son état, et malade au moment des faits, puisqu'elle dit que la vue regarde pardessus les murailles de la ville, à l'est ?⁷²

68 AD. BdR. 60 H 30 f°58v°

69 A.D. BdR. 60 H 30 2° pag. f°27

70 A.D. BdR. 60 H 30 2° pag. f°15, 16

71 AD. BdR. 60 H 30 T pag. f°13

72 A.D. BdR. 60 H 30 2° pag. f°29v°

Lors de la visite de 1616 on mentionne l'existence d'un *jardin sive clos* planté de vignes sur 17 cannes de large. De ce jardin on accède à la chapelle Sainte-Agathe. Il est possible que cette vigne corresponde à la *cour dite de Ste Agathe* portée sur le plan de 1775⁷³. Lors de la visite de 1639 on remarque le jardin de l'abbesse en entrant à main droite et dans son prolongement (*ensuyte d'icelluy* jusque à l'église d'autres jardins).

Toujours en 1616 un jardin confronte la régale de la ville, dans un passage entre le rempart et le couvent. Il mesure 11 cannes de long pour 6 de large. Dans l'enquête de 1628 il est ordonné de réparer un *cartier de muraille* du coté de la régale proche de l'église. Cet espace aurait-il été mis à profit pour la réalisation d'un jardin disparu suite aux travaux ? (non porté sur le plan de 1775)⁷⁴. Deux autres jardins, celui de la dame de Puget et celui de la dame de Chiavary paraissent proches l'un de l'autre. Ils ont une surface de 4 et 5 cannes carrées.

Le puits

Élément important dans le quotidien matériel de l'abbaye, l'existence d'un puits est attestée en 1411 pour la dépense d'une corde de 3 pans de long (env. 0,75 m)⁷⁵. Le puits paraît se situer derrière (?) l'église Saint-Césaire lorsqu'en 1471 on rembourse 6 florins à l'ermite de Saint-Césaire (?) (*frayre Frances Herunta de la gleysa de chambre Cesari*) pour une chaîne de fer à son usage⁷⁶.

En 1485 l'abbesse achète à un chaudronnier deux seaux en cuivre pour le puits⁷⁷. Les transactions de 1499 entre l'abbesse et ses moniales insistent entre autres sur le fait que le puits ait de la bonne eau et en quantité suffisante pour boire, cuisiner et laver la vaisselle. La *cabiscola* est tenue de fournir les seaux, cordes et poulies nécessaires à son bon fonctionnement. Elle est également tenue de le faire curer si l'eau est corrompue et s'il n'y a plus d'eau, et dans l'attente approvisionner le couvent avec l'eau du Rhône, aussi bien pour les collations de vêpres et compiles que pour la cuisine et la vaisselle⁷⁸.

Enfin en mai 1539 la ville fait réparer et reconstruire (*pro reparationibus et restructorum*) le puits dit *de Sant Cezari* et dépense pour cela 3 florins ; le 31 août suivant on paie pour son curage⁷⁹. Le puits est mentionné dans la vente de l'abbaye comme bien national en 1793⁸⁰.

4. Les fortifications attenantes au couvent

Bien qu'elles ne soient pas inscrites dans l'enceinte du couvent, les fortifications de la ville - en raison de leur proximité voire contiguïté avec celui-ci - présentent des caractéristiques intéressant le site.

73 A.C. Arles GG 114 f°59v°

74 B.M. Arles Ms. 168 f° 183 (206)

75 A.D. BdR. 60 H 115 f°61v°, 62

76 A.C. Arles CC 211, BB 5 f°53

77 A.D. BdR. 60 H 115 n. fol.

78 Bonnet 1998 p.84 d'après A.D. BDR. 17 F 74

79 A.C. Arles CC 301 f°56. 93

80 Moulin 1909, p.1 12

La tour des Mourgues

L'élément principal est la tour dite des Mourgues ou des Nonnains, en raison de la présence du monastère à l'angle sud-est de la fortification urbaine. A plusieurs reprises la ville va faire effectuer des travaux de réparations ou de consolidations de celle-ci. En 1432 on fait bâtir des créneaux (*merlets*) et un chemin de ronde (*cosseria*) sur cette *turrem grossam... retro conventum monasterii de Mosteriis*⁸¹. Il semble que la tour soit en fort mauvais état suite à l'invasion impériale de 1536, bien que la ville n'ait pas subi de siège. On la qualifie volontiers de *tour rompue ou tombée*. Les travaux de réparations paraissent durer une dizaine d'années⁸². On l'utilise pour y disposer sur son sommet de l'artillerie et l'on y construit en 1574 une *centinelle de pierres de teille* puis en 1579 une cabane au toit de sagne pour servir de corps de garde afin d'empêcher les gens de circuler en ces temps de peste⁸³.

Le rempart

Le rempart fait également l'objet de travaux. En 1485 on fait clore un trou du rempart derrière Saint-Blaise, de même en 1532⁸⁴.

Suite à la réclamation de l'abbesse en 1559 contre des intrusions intempestives et injurieuses, la ville l'avait autorisée à fermer un passage entre le rempart et l'abbaye (voir *supra*). En 1567, en pleine effervescence de guerre civile, la ville paraît revenir sur cette clôture et fait démolir *les murailles que sont au dernier de monastère des nonnains de Saint Cezaire.,.aux fins de pouvoir passer tout autour desdictes murailles a cheval en faisant la ronde de nuict..*⁸⁵.

5. L'environnement proche

Les registres cadastraux de la paroisse de la Major et les registres de cens de l'abbaye contiennent quelques informations relatives à l'environnement urbain proche du monastère. On constate l'existence de maisons, jardins, vergers et terres proches des murs conventuels.

Les maisons, jardins, vergers et terres attenants au couvent

Les textes censitaires de 1405, 1408, 1411 situent les maisons *pres del monestier. devant mostiei*⁸⁶. Le registre de 1442 note l'existence d'un verger (*viridarium*) en confront avec l'église et le verger de Saint-Jean et une porte (?) située devant l'abbaye (*exuntem ante dictum monasterium*), une note additive (s.d.) dit : *lo present vergier es unit a present al monestier*⁸⁷.

81 A.C. Arles CC 150 f°8, 12, 14

82 A.C. Arles CC 302 f°I03. 1 II, 113 ; CC 304 f°93v°, 97 ; CC 310 f°87v°, 94, 149

83 A.C. Arles CC 335 f°65 ; CC 340 P531, 545v°

84 A.C. Arles CC 520 n°29; CC 295 f°39

85 A.C. Arles CC 328 f°290

86 A.D. BdR. 60 H 115f°143; 109, 96. 98v°, 99r°v°

87 A.D. BdR. 60 H 53 f°3v°

En 1483 et 1487 un verger touche à la clôture du couvent et d'autres vergers lui sont proches⁸⁸. A la fin du siècle {s.d.) un verger se trouve à l'entrée du monastère et confronte celui de l'église Saint-Jean, il est possible qu'il s'agisse de celui attesté en 1442 ; il a un confront à l'est (sans indication) mais au sud avec la salle basse de l'abbesse, à l'ouest avec l'entrée du couvent et au nord avec la traverse allant de la rue du monastère à la Major en passant par le Plan Carbonieras⁸⁹.

A la fin du XVI^e siècle il existe toujours proche de l'abbaye des espaces cultivables et/ou plantés : une terre de 7 destres et 19 pans de surface (environ 33 m²) confronte un jardin et l'église Sainte-Agathe ainsi que les murs du monastère⁹⁰. A la fin du siècle suivant (1680) un particulier vend une maison aux moniales soucieuses d'agrandir leur enclos⁹¹.

Le cadastre de la Major de 1424 insiste sur les confronts directs et indirects (avec d'autres maisons ou vergers) et la/les maison(s) des moniales, mais aussi une cour, un *celesti*(galerie, treille ?) de l'abbesse⁹². Celui de 1445 note qu'un verger particulier touche la maison de l'abbesse, une autre petite maison est aussi en confront avec les vergers de l'abbesse⁹³.

Recherches et texte de Philippe Rigaud, extrait de « L'Enclos Saint-Césaire à Arles : du groupe épiscopal primitif au couvent médiéval [...] Rapport intermédiaire campagne 2006 ». - Aix-en-Provence : S.R.A. PACA, janvier 2007.

88 A.D. BdR. 60 H 54 f°22v°, f°34.

89 A.D. BdR. 60 H 57 f°27

90 A.D. BdR. 60 H 77 (fol. in liasse)

91 A.D. BdR. 60 H 77 (fol. in liasse) ; 60 H 62 f°3

92 A.C. Arles CC 4 f°18v°, 145, 147, 154, 160, 198, 234

93 A.C. Arles CC 15f°36, 138